

L'an Deux Mil Douze, le quinze novembre, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de novembre qui aura lieu le vingt sept novembre Deux Mil Douze.

Le Maire,

## **SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2012**

L'an Deux Mil Douze, le vingt sept novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le seize octobre Deux Mil Douze par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : MM. TESTUT. GROUSSIN. Mme DE PISCHOF. MM. CHEVALARIAS. AUBERT. Mme DELTEIL. MM. AUMASSON. CASOURANCQ. TOUCHARD. BRUN. Mme BONIN. M. BERSARS. Mmes PAILLER. BARBA. M. RODRIGUE. Mmes DUPEYRAT. PASTOR. VIGNES-CHAVIER.

**ABSENTS EXCUSES** : M BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT  
Mme GRAND → pouvoir à M. GROUSSIN  
Mme LIABOT → pouvoir à M. AUBERT  
Mme MAZIERES → pouvoir à Mme DELTEIL  
Mme AUDY → pouvoir à Mme DE PISCHOF  
M. HUGOT → pouvoir à M. CHEVALARIAS  
Mme DALEME → pouvoir à Mme PASTOR  
M. FLAMIN → pouvoir à M. RODRIGUE

**ABSENTS** : M. TESTU

Monsieur BRUN est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Monsieur AUBERT informe le Conseil Municipal qu'une erreur figure page 5 du précédent compte-rendu, premier paragraphe il faut lire :

« **Services de Télécommunications – Groupement de commande à intervenir avec la CAP et ses membres** » et non

« Assainissement collectif secteur des Andrivaux : Groupement de commandes CAP », celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

#### **ATTRIBUTION TRAVAUX EAUX PLUVIALES VOIE DOUCE RUE DES COMBEAUX**

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

#### **RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP**

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

#### **RAPPORT D'ACTIVITES 2012 : EAU, DECHETS MENAGERS, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTONOME**

Rapporteur : Messieurs Jacques AUBERT, Jean-François GROUSSIN

#### **ATTRIBUTION TRAVAUX ACCESSIBILITE VOIRIE TROTTOIRS ECOLE MATERNELLE**

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

**TARIFS ASSAINISSEMENT 2013**

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

**ACQUISITION TERRAINS DEBAERE**

Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN

**CESSION COMMUNE/SODIGEL AU LIEU-DIT LES COMBEAUX**

Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN

**MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU PARCELLES CADASTREES**

Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AVENANT CONTRAT CAF (CEJ)**

Rapporteur : Madame Josette DE PISCHOF

**MISE A DISPOSITION LOCAUX/CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL :**

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE/CONVENTION 2012-2013/REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

**CONVENTION DE PRÊT DE L'ATELIER DE REPARATIONS : CONVENTION CONSEIL GENERAL**

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

**QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES****DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

**SECTION FONCTIONNEMENT**

COMPTE	INTITULE	FOICTION	MONTAHT	COMPTE	INTITULE	FOICTION	MONTAHT
022	Dépenses imprévues fonctionnement	1	-3 000,00				
60612	Energie-Electricité	251	50 000,00	6459	Rbt sur charges de SS et de prévoyance	20	830
60623	Alimentation	251/421	30 000,00	70878	Produit des services, dû par d'autres redevables	020/311	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	823	-4 000,00	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	01	4 900,00
60631	Produits entretien	020	2 700,00	74121	Dotation solidarité rurale	01	8 520,00
60632	Fournitures de petit équipement	020	-2 000,00				
60636	Vêtements de travail	020	800,00	7478	Dotations autres organismes (CAF)	421	22 500,00
6068	Autres matières et fournitures	020	-1 000,00	7488	Autres attributions et participations	212/020	2 850,00
61522	Entretien bâtiments	833	-5 000,00				
61523	Entretien voies et réseaux	822	-1 000,00				
61551	Entretien matériel roulant	020	1 000,00				
611	Contrat prestations services	61	-4 500,00				
617	Etudes et recherches	020	-500,00				
6226	Honoraires	822	-5 000,00				
6227	Frais d'actes et de contentieux	212	-3 500,00				
6228	Divers	251/61	-800,00				
6231	Annonces et insertions	020	-1 500,00				
6232	Fêtes et cérémonies	024/523	8 300,00				
6238	Divers	020	-15 000,00				
627	Services bancaires et assimilés	01	300,00				
6282	Frais de gardiennage	020	800,00				
6288	Autres services extérieurs	421	-1 500,00				
6218	Autre personnel extérieur	212	-2 800,00				
64111	Rémunération principale (titulaires)	020	-3 000,00				
64118	Autres indemnités	020	-3 500,00				
64131	Rémunération contractuels	211/421	7 000,00				
6453	Cotisations aux caisses de retraites	211/421/251	-3 800,00				
6454	Cotisations ASSEDIC	211/421	500,00				
6455	Cotisation assurance du personnel	020	3 500,00				
6475	Médecine du travail, pharmacie	020	-2 000,00				
6541	Admission en non valeur	251/64	240,00				
6554	Contributions aux organismes de regroupement	814	1 100,00				
657362	Subvention de fonctionnement au CCAS	523	3 000,00				
6574	Subventions aux associations et autres,...	020	-5 740,00				
658	Charges diverses de gestion courante	020	300,00				
66111	Intérêt réglés à l'échéance	01	-300,00				
	<b>TOTAL DEPEUSES</b>		<b>40 100,00</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>40 100,00</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

OPERATIONS FINANCIERES							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
1641	Remboursement capital emprunt	01	-2 000,00	10222	FCTVA	01	-3 000,00
Total dépenses Opération			-2 000,00	Total recettes opération			-3 000,00
"OPERATION DU PATRIMOINE" N°201201							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
2313	Constructions	324	-1 800,00	1321	Subvention Etat (DRAC)	324	8 891,00
				1323	Subvention Département	324	32 800,00
Total dépenses Opération			-1 800,00	Total recettes opération			41 691,00
"BENEFICES INDIVIDUALISEES" N°201101							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
20418	Subventions d'équipement versées	72	4 500,00				
2181	Installat' générales, agencements	421	152,00	1328	Autres subventions	211	-550,00
2183	Matériel informatique	212	2 120,00				
2184	Mobilier	211	3 340,00				
2188	Autres immobilisations corporelles	211	2 935,46				
2315	Instal, matériel & outillage technique	20	1 611,01				
		311/422/					
2313	Constructions	020	-10 300,00				
Total dépenses Opération			4 358,47	Total recettes opération			-550,00
"RESERVES FONCIERES" N°1010							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
2111	Terrains	824	-9 500,00	1328	Autres subventions	824	10 000,00
Total dépenses Opération			-9 500,00	Total recettes opération			10 000,00
"VOIRIE RESEAUX DIERS" N°1110							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
2041512	Subventions d'équipement versées (SDE24)	814	29 500,95	1321	Subvention (OLS)	824	-30 000,00
2112	Terrains de voirie	816	9 500,00				
217533	Réseaux câblés (Immob' corporelle reque au titre d'une mise à disposition)	814	-27 984,03				
21533	Réseaux câblés (Instal, matériel & outillage technique)	814	26 388,95				
21578	Matériel outillage de voirie	822	430,00				
2315	Instal, matériel & outillage technique	822	-27 194,04				
Total dépenses Opération			10 641,83	Total recettes opération			-30 000,00
"COMPLEXE SPORTIF" N°1140							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
2313	Constructions	414	2 600,00				
2184	Mobilier	414	-2 000,00				
Total dépenses Opération			600,00	Total recettes opération			
"RESTRUCTURATION CENTRE SOCIO-CULTUREL" N°1210							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
2315	Instal, matériel & outillage technique	33	100,00				
2188	Autres immobilisations corporelles	33	-100,00				
Total dépenses Opération			0,00	Total recettes opération			
"STAURANT D'ENFANTS" N°200901							
Article	Désignation	Fonction(s)	Montant	Article	Désignation	Fonction(s)	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	251	3 546,98	1321	Subvention Etat (DETR)	251	-18 686,00
2313	Construction	251	-6 392,28				
Total dépenses Opération			-2 845,30	Total recettes opération			-18 686,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>			<b>-545,00</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>			<b>-545,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative, à l'unanimité.

### ATTRIBUTION TRAVAUX EAUX PLUVIALES/VOIE DOUCE : RUE DES COMBEAUX Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Il est rappelé que le budget fait état d'une dépense prévisionnelle de 30 000 €. Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation. La commission, réunie le 8 novembre dernier, a retenu l'Entreprise EUROVIA pour un montant total de 14 061,37 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, le marché correspondant.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Le contrat relatif à la protection sociale des agents affiliés à la CNRACL permet à la « collectivité employeur » de l'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler, pour un an, le contrat souscrit auprès de la C.N.P. Le taux est fixé à **8,22 %** (5,50 % en 2010, 7,54 en 2011, 8,22 en 2012) de la base assurance/assiette de cotisation.

Il est indiqué que la Collectivité a confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, la gestion de ses contrats, par convention, qu'il convient également de renouveler. Les frais de gestion sont fixés à 5,50 % de la cotisation assurance (inchangés par rapport au trois dernières années).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, le contrat correspondant.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2012 : EAU/ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTONOME/PERIBUS**

**Rapporteur : Messieurs Jacques AUBERT, Jean-François GROUSSIN**

#### Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement.

Redevance de pollution domestique par commune : La Communauté d'Agglomération Périgourdine édite un rapport annuel de l'exercice antérieur qui retrace l'essentiel des actions qui ont été mises en œuvre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit être organisé au sein des Conseils Municipaux des communes membres.

Les rapports établis par les services de la CAP, de PERIBUS, représentant un volume important ont été transmis par mail.

### **EAU POTABLE**

Le SIAEP de COULOUNIEIX – RAZAC :

- regroupe 29 communes de l'Ouest de PERIGUEUX.
- Le délégataire étant la SAUR avec un contrat sur 15 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2022.
- Assure la gestion du service : fonctionnement surveillance, entretien des installations, branchements....

La Collectivité prend en charge le renouvellement des canalisations, de la voirie, des captages, Génie Civil.

Les volumes produits en 2011 s'élèvent à 2 818 968 m<sup>3</sup>. soit + 3,49 % par rapport à l'exercice précédent

Le total des volumes d'eau potable produits et importés est de 3 611 370 m<sup>3</sup>.

La longueur du réseau hors branchement est de 1 407,50 km

Le nombre d'abonnements est de 19 988 soit + 1.43 %. Le nombre d'abonnés pour Chancelade est de 2098.

Qualité de l'eau : l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'auto contrôle tant sur la conformité bactériologique que physico-chimique.

Dans le cadre de l'auto contrôle sur 258 prélèvements ( bactériologiques 129 et physiologiques 129) aucun ne s'est révélé non conforme.

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

La C.A.P gère l'assainissement structurant de l'agglomération.

Le service est affermé à la Lyonnaise des Eaux (fin de contrat 31/12/2020). La gestion des boues est confiée à un prestataire privé AES : 5202 tonnes de boues lui ont été traitées en 2011 (4778 t pour la station de Saltgourde et 424 t pour la station de Trélissac).

Le volume 2011 d'eaux usées traité par la station de Saltgourde est de 3 094 276 m<sup>3</sup>.

1 015 659 € TTC de travaux ont été réalisés en 2011.

### **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

Le S.P.A.N.C., mis en place depuis 2005, assure le contrôle des assainissements autonomes obligatoires pour les communes : cela représente les installations anciennes et également la vérification de la conception : 2091 (152 en 2010) et de la réalisation des nouvelles installations : 114 (93 en 2010).

Ce service est financé par une redevance spécifique de 16 € par an, pour les installations anciennes.

Pour les installations neuves ou réhabilitées 100 € pour les contrôles de conception et 100 € pour les contrôles de réalisation.

### **TRANSPORT URBAIN**

Pour la gestion des transports urbains la C.A.P et la Commune de Boulazac travaillent ensemble dans le cadre d'un syndicat mixte : PERIBUS.

Exploité par la Société Périgourdine Urbaine de us (PUB) avec :

- . 77 agents, dont 56 chauffeurs
- . 53 bus dont 20 bus accessibles (+ 2 Handibus), propriété du Syndicat Mixte Péribus

Le coût d'exploitation est de 4,23 € du kilomètre

Le Conseil Municipal prend acte de ces exposés.

### **ATTRIBUTION TRAVAUX ACCESSIBILITE VOIRIE TROTTOIRS ECOLE MATERNELLE**

**Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**

Il est rappelé que le budget fait état d'une dépense prévisionnelle de 25 000 €. Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation. La commission, réunie le 8 novembre dernier, a retenu l'Entreprise COLAS pour un montant total de 26 472,23 € TTC (mieux disant).

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune le marché correspondant.

**TARIFS ASSAINISSEMENT 2013****Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**

Sur proposition de Monsieur Jacques AUBERT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les tarifs assainissement sont modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2013, comme suit :

<b>TAXE DE RACCORDEMENT</b>	2009	2010	2011	2012	<b>2013</b>
			+ 2%	0	0
Constructions neuves	1938	2040	//	//	<b>2081</b>
Constructions Anciennes	612	630	//	//	<b>643</b>
<b>REDEVANCE</b>					
Assainissement Collectif	0,892/m3	0,909/ m3	//	//	<b>0,927/m3</b>
Assainissement Non Collectif	1,53/m3	1,56/m3	//	//	<b>1,591/m3</b>

**ACQUISITION TERRAINS DEBAERE****Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN**

Il est proposé l'acquisition des parcelles suivantes appartenant à Monsieur DEBAERE :

- parcelle située au lieu dit LE GOT section AL n° 35 d'une contenance de 272 m2 au prix total de 60 €
  - parcelle située au lieu dit LE GOT section AL n° 363 d'une contenance de 1106 m2 au prix total de 366 €
- Ces parcelles sont destinées à l'aménagement du futur carrefour, programme « voirie réseaux ».
- parcelle située au lieu dit LE TROU DU LOUP section AL n° 276 d'une contenance de 9380 m2 au prix total de 3104 €
  - parcelle située au lieu Dit LA GOULASSE section AM n° 66 d'une contenance de 220 m2 au prix total de 102 €. Celle-ci est destinée au demi-tour de la benne – programme « voirie réseaux ».
  - parcelle située au lieu dit CHERCUZAC OUEST section A n° 216 d'une contenance de 2065 m2 au prix total de 1139 € (Z.A.D. maraîchage).

Il est rappelé que la Commune prend en charge tous les frais afférents à ces acquisitions.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, les actes correspondants,

- dit que les dépenses seront imputées section d'investissement de l'exercice budgétaire 2013.

**CESSION COMMUNE/SODIGEL AU LIEU-DIT LES COMBEAUX****Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN**

La Commune est propriétaire d'une parcelle située aux Combeaux n°608 section AE, d'une contenance de 1954 m<sup>2</sup> acquise par la Commune en 2004.

A la demande de la Société SODIGEL, qui souhaite développer son activité, il est proposé de céder ce bien au prix de 55 000 € conformément à l'estimation des Domaines n°2012-102V347 en date du 28 juin 2012.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, les actes correspondants.

## **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU PARCELLES CADASTREES**

**Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN**

Il est rappelé que le Conseil Municipal, par décision du 12 mars 2012, a considéré qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée du PLU afin de procéder aux corrections suivantes :

*corrections des étiquettes sur le plan de zonage pour les zones Uy.*

*correction pour étiquette manquante sur une autre zone.*

La modification simplifiée n°1, telle qu'elle est présentée, est prête à être approuvée, conformément à l'article L 123 –13 du Code de l'Urbanisme et R 123-20-2.

Le dossier de modification simplifiée n°1, accompagné d'un registre, a fait l'objet d'une mise à disposition du public du public en mairie du 05/09/2012 au 05/10/2012.

L'information du public, sur la procédure et la mise à disposition, a été assurée :

- par voie de presse 10/08/2012
- par affichage en mairie 05/09/2012
- par parution sur le site de la mairie 05/09/2012

Nulle remarque n'a été consignée dans le registre tenu à disposition du public.

Il est proposé d'approuver la modification simplifiée n°1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la modification simplifiée N°1 du P.L.U.

## **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AVENANT CONTRAT CAF (CEJ)**

**Rapporteur : Madame Josette DE PISCHOF**

Suite au transfert de la compétence "petite enfance" à la Communauté d'Agglomération Périgourdine au 01 janvier 2012, il est nécessaire de procéder, par avenant, au retrait de notre contrat du RAMI concerné par ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune l'avenant au contrat correspondant.

## **MISE A DISPOSITION LOCAUX/CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL :**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Il est rappelé que la Commune loue, depuis janvier 2008, au Conservatoire, les bureaux situés Rue des libertés (ancienne mairie).

Le bail, en cours, a été signé pour une durée de 9 ans pour 16 000 € annuel.

Il est rappelé que le développement du Conservatoire a conduit la Collectivité, en 2012, à réhabiliter les locaux attenants (anciens services techniques) 61 Rue des Libertés.

Il est proposé :

- qu'une partie des espaces (deux salles d'une surface approximative de 30 m<sup>2</sup>) soit mise à disposition gratuite pour y réaliser l'enseignement
- de louer, à usage de bureaux, le restant par avenant au bail existant soit 30 m<sup>2</sup> environ au prix global de 1 710 € annuel

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune l'avenant au bail correspondant, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2013,
- dit que les autres clauses du bail restent inchangées.

### **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE/CONVENTION 2012-2013/REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Il convient, chaque année, de passer avec le Conservatoire de Musique, une convention permettant l'intervention des enseignants sur son territoire.

Cette convention fixe également la répartition des frais d'intervention et de fonctionnement pédagogiques, notamment :

- les charges de fonctionnement (frais de gestion du parc instrumental, frais d'impression, mise à disposition de locaux).
- la part contributive au secrétariat de l'antenne Périgord-Centre du Conservatoire (accueil et permanence, suivi administratif, participation à l'organisation de manifestations).

Les facturations des frais pédagogiques et des charges de fonctionnement interviennent concomitamment chaque trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, la convention correspondante.

### **CONVENTION DE PRÊT DE L'ATELIER DE REPARATIONS : CONVENTION CONSEIL GENERAL**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Dans le cadre de ses activités de soutien à la lecture, la Bibliothèque Départementale de Prêt met à la disposition gratuite de la Commune, un atelier de réparation d'une valeur globale de 5 427,45 € TTC du 08/01/2013 au 01/02/2013.

Ce prêt nécessite la signature d'une convention avec le Département et la couverture "assurances" du matériel pendant toute la période de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, la convention correspondante.

### **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

#### **MEDECINE PROFESSIONNELLE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION : RENOUELEMENT CONVENTION D'ADHESION**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'il a été confié au Centre de Gestion des Collectivités Territoriales adhérentes, la charge d'organiser la surveillance médicale de ses agents. Jusqu'à présent, le règlement de ce service est basé sur une cotisation additionnelle de 0.35 % sur la masse salariale et pour les agents de droit privé chaque examen est facturé 30 € (décision municipale du 29 janvier 2007).

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a souhaité réorganiser ce service.

Les taux de cotisation et tarifs restent inchangés. Toutefois, face au nombre croissant d'agents convoqués, toute absence non justifiée concernant les agents de droit privé sera facturée à la collectivité.



Le Conseil Municipal ouï cet exposé, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- renouveler son adhésion au service de santé au travail du Centre Départemental de Gestion Dordogne aux conditions définies dans la convention jointe en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui prendra effet au 01/01/2013 pour une année (renouvelable une fois)

#### **CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL OCCASIONNEL**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Suite à une prochaine vacance d'un poste au service « PÔLE POPULATION »,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour assurer l'accueil du public au « service population technique » pendant la durée des opérations de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa,

DECIDE,

Le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel, pour une période allant du 26/12/2012 au 30 avril inclus.

La rémunération mensuelle de cet agent sera calculée sur la base de l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique et en fonction des heures réalisées (soit 21 H 30 hebdomadaire).

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2013.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité, à ce titre, à conclure un contrat d'engagement.

#### **BAIL A LOCATION MONSIEUR DUBOIS GERARD :**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Il a été consenti à Monsieur Gérard DUBOIS, domicilié 52 Route de Lisle à Chancelade, une autorisation d'occupation, à titre précaire (autorisation annuelle), de l'espace nécessaire à la remise du véhicule de l'orchestre dans la grange située AB 813 (propriété BELINGARD), pour un loyer mensuel de 20 € forfaitaire payable à l'avance et ce jusqu'au 31 octobre 2012.

Suite à sa demande, il est proposé de proroger cette autorisation d'un an supplémentaire selon les mêmes conditions c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre 2013.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le bail précaire correspondant.

#### **COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE LA DORDOGNE : RENOUELEMENT DE MISE A DISPOSITION**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée, qu'une mise à disposition gratuite des locaux sis « Rue des Libertés », a été consentie au Comité Départemental Handisport de la Dordogne jusqu'au 31 décembre 2012. Il est proposé à l'Assemblée, de la proroger, pour un an supplémentaire et, dans les mêmes conditions : gratuité de l'hébergement, du chauffage et de l'électricité, remboursement des communications téléphoniques et de l'abonnement.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer cette mise à disposition.

### **MAJOURDIN DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE CONVENTION INRAP**

**Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN**

L'Institut National de Recherches Archéologiques est chargé, par l'Etat, de réaliser un diagnostic sur le site de Majourdin, à l'occasion du projet d'aménagement du site. Leur intervention nécessite l'établissement d'une convention précisant les conditions de réalisation des fouilles.

Il est précisé à l'Assemblée que cette intervention est indépendante de la redevance due au titre de l'opération d'aménagement.

L'Assemblée, après en avoir délibéré :

- adopte cette proposition à l'unanimité,
- autorise Monsieur le maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante,
- dit que les dépenses seront imputées au budget lotissement 2013.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°D159/11 du 12 décembre 2011.

### **SERVICE CIVIQUE 2013 :**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Monsieur Michel TESTUT expose que, toute personne âgée de 16 à 25 ans, peut s'engager pour faire un service civique.

Une mission de service civique dure de 6 à 12 mois : il peut être réalisé auprès d'une association, d'une fondation, d'un établissement public ou d'une collectivité locale.

Une indemnité de 457,25 € nette/mois est versée directement au volontaire par l'Etat et la structure d'accueil verse une prestation en nature ou en espèces d'un montant de 104,09 €.

Il est proposé d'accueillir un volontaire sur 2013 pendant une durée de 6 mois avec pour mission le renforcement du service « événementiel » si possible à compter du 01/02/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à recruter un service civique 35 h hebdomadaires à compter du 01 février 2013 pour une période de 6 mois :

- fixe la gratification servie à 150 €/mois
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2013



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 30.

